



Déménagement : mode d'emploi

## Déménagement : mode d'emploi

Vous emménagez prochainement sur notre belle ville de Vélizy-Villacoublay ? Besoin de réserver un emplacement de stationnement pour votre camion sur la voie publique et de décharger votre mobilier en toute sérénité ? Voici la procédure à suivre, ainsi que toutes les démarches administratives à ne pas oublier pour une installation réussie.

### Pour réserver un emplacement de stationnement

Votre demande doit être effectuée au minimum 15 jours au préalable.

Contactez la mairie en précisant l'adresse et la date concernées : [urbanisme@velizy-villacoublay.fr](mailto:urbanisme@velizy-villacoublay.fr)

Une autorisation de stationnement vous sera transmise par mail, et des baliroutes seront mises à votre disposition la veille du déménagement (ou le vendredi pour les déménagements prévus le week-end ou le lundi) afin que vous puissiez les positionner sur les places de stationnement souhaitées.

### Attention, la mairie ne peut autoriser un stationnement sur :

- une voie pompier
- une place réservée aux personnes à mobilité réduite
- une voie privée (contacter votre syndic)

Pour toute question : vous pouvez joindre la mairie au 01 34 58 50 00

### Avant le déménagement

#### Administrations

- Je préviens les diverses administrations et organismes de mon changement d'adresse.
- Je peux le déclarer, par [internet](#) et en une seule opération, à plusieurs organismes (CPAM, impôts, EDF, Pôle emploi, CAF, ...)
- Je souscris à la réexpédition de mon courrier et au changement d'adresse auprès de La Poste.

#### Gaz, électricité, téléphone, internet ...

- Je résilie mes contrats de fourniture d'énergie et souscrit un nouveau contrat.
- Si mon nouveau logement n'est pas raccordé au réseau d'électricité (ou de gaz), je demande son raccordement plusieurs semaines à l'avance.
- J'informe les entreprises qui gèrent mes comptes ou abonnements, passés ou à venir : service des eaux, opérateurs de téléphonie, télévision, internet ...

### Après le déménagement

#### Citoyenneté

- Je dois m'inscrire sur les listes électorales auprès de la mairie ou en [ligne](#), au plus tard le 6ème vendredi précédent le 1er tour du scrutin.
- Si j'ai entre 16 et 25 ans, je dois prévenir le centre du service national de Versailles par mail à l'adresse suivante :

[dsn-esnidf-csn-versailles.jdc.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:dsn-esnidf-csn-versailles.jdc.fct@intra.def.gouv.fr).

- Je n'ai pas besoin de demander la modification de l'adresse qui figure sur ma carte nationale d'identité et mon passeport.
- Je relève les compteurs de mon ancien et de mon nouveau logement. Je transmets les références aux fournisseurs concernés.
- Véhicule : je dois faire inscrire ma nouvelle adresse sur le certificat d'immatriculation en [ligne](#).

Retrouvez toutes les informations en [ligne](#).